

# S'impliquer dans la gestion de sa forêt communale à travers son document d'aménagement

## ORDRE DU JOUR

Le 23 février 2016 – Le Puy-Sainte-Réparate  
9h00 – 12h30

**Objectifs :** Identifier le rôle décisionnel de l' élu vis-à-vis de son gestionnaire ONF ● Approfondir le rôle de l' élu : de l'élaboration à la mise en œuvre de l'aménagement ● Faire le lien entre les objectifs du territoire et le document d'aménagement forestier

**8h45 – 9h00 :**            **Accueil des participants**

**9h00 – 9h30 :**            **Présentation de la formation et tour de table**

*Intervenants : Régis Zunino, élu en charge de la forêt de la commune du Puy-Sainte-Réparate, Christian Delavet, Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône*

**9h30 – 9h55 :**            **Le régime forestier : rôles et responsabilités de l' élu et de l'ONF en matière de gestion de la forêt communale**

- Propriétaire forestier, aménageur du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, responsable de la sécurité : le rôle des élus est multiple.
- Qu'est-ce que le Régime forestier ?
- Quelles responsabilités des élus et de l'ONF en matière de gestion de la forêt communale ?
- Les rôles et obligation du Maire à propos de l'aménagement des forêts communales : s'appuyer sur la charte de la forêt communale.

*Intervenants : Communes forestières, Office national des forêts*

**9h55 – 10h10 :**            **Les enjeux politiques du document d'aménagement**

- Comment définir les objectifs de gestion forestière qui répondent aux attentes de la commune : enjeux économiques, écologiques et sociaux ?
- Appréhender les conflits d'usage.

*Intervenants : Communes forestières*

– PAUSE – 15 min

**10h25 – 11h55 :** **Le document d'aménagement : un outil de pilotage pour les élus, une garantie de gestion durable**

- Le contenu du document d'aménagement.
- Importance de la place de l'élu dans son élaboration et sa mise en application.
- Etude de cas : réalisation et analyse du bilan économique d'un aménagement mis en œuvre.

*Intervenants : Communes forestières, Office national des forêts*

**11h55 –12h15 :** **Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale**

- Faire de la forêt communale un vecteur du développement de la filière bois sur le territoire.
- Les outils de planification territoriale.

*Intervenants : Communes forestières*

**12h15 – 12h30 Clôture de la formation**

## PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

Elus des communes non à jour de leur cotisation :

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **30 euros** est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

## LIEU DE LA FORMATION

### Mairie du Puy-Sainte-Réparate

Avenue des Anciens Combattants - 13610 Le Puy-Sainte-Réparate



Formation financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

## S'impliquer dans la gestion de sa forêt communale à travers son document d'aménagement

Mardi 23 février 2016 – 9h/12h30  
A la Mairie du Puy-Sainte-Réparade

### Bulletin réponse

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
COMMUNE/ORGANISME : .....  
FONCTION : .....  
ADRESSE : .....  
TEL : ..... FAX : ..... Mail : .....

**PARTICIPERA**

**NE PARTICIPERA PAS**

À la formation du **23 février 2016**

SERA  ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : .....

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation  
par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88**  
**avant le 16 février 2016***